

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

L'entraide familiale au Maroc et ses impacts sur la pauvreté et l'inégalité

Khalid SOUDI

Observatoire des Conditions de Vie de la Population, Haut Commissariat au Plan, Maroc

La notion de famille, *Al Aïla* en arabe, est un leitmotiv bien présent dans la vie du quotidien des marocains. L'intensité des rapports et des relations familiaux entre l'ensemble des parents, qu'ils soient ascendants ou descendants, est en amont de cette spécification. D'emblée, de par l'emprise culturelle et la coopération économique qu'elle a historiquement développées dans son sillage, l'institution familiale constitue un filet de solidarité intrinsèque, sans contre partie d'échanges, et le premier abri contre les tares socioéconomiques.

Telle interaction est également attestée par bien des faits allant de la prise en charge des personnes âgées, des chômeurs, des étudiants, jusqu'à la prestation des services domestiques, le consentement des prêts, les transferts de dons en espèce ou en nature, etc. Ces formes de prise en charge familiale sont une caution de sécurité sociale contre plusieurs types de risque dont la pauvreté et l'exclusion sociale sont les plus manifestes. Il est vraisemblable que ces aspects constituent un pilier fondamental de la solidarité sociale. Cela se justifie d'autant que les résultats des différentes études réalisées par le CERED-Rabat, montrent que la famille est le premier recours en cas de besoins.

Nonobstant, à considérer les mutations qui percutent la démographie marocaine, en l'occurrence, le vieillissement, de par l'augmentation de l'espérance de vie, la réduction de la taille des ménages, de par le recul certain de la fécondité, le repli du mariage, la montée de la monoparentalité, tout comme les difficultés d'insertion professionnelle, la solidarité et la cohésion familiales au Maroc, se trouvent sérieusement menacées.

Dans ce cadre, l'objectif primordial de ce papier consiste à apporter quelques éléments de réponse à l'importance de l'entraide familiale, notamment à travers l'analyse de la fréquence et du volume des transferts intrafamiliaux. Cette démarche a le mérite d'évaluer, d'une part, l'importance des ces transferts dans les moyens pécuniaires des ménages marocains, et, d'autre part, leurs impacts sur le niveau de vie des donataires, notamment en termes de réduction de l'inégalité et de la pauvreté monétaires. D'emblée, la comparaison entre les apports des différentes sources de transferts reçus (secteur public, secteur privé, entourage social, famille), permettra de voir dans quelle mesure la famille intervient pour remédier aux défaillances socioéconomiques des pouvoirs publics.

Loin de se contenter d'analyser l'impact des transferts reçus, qu'ils soient monétaires ou en nature, sur les chances de s'extraire à la pauvreté, le champ de ce travail empirique s'étend à embrasser la nature des services reçus, et l'origine et les montants des transferts intrafamiliaux : Qui donne et qui reçoit ? Qui profite le plus de ces transferts ? Quels impacts y a-t-il sur le niveau de vie des donataires ?

Cette étude s'appuie dans sa démarche sur les données de deux enquêtes : (i) l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/01, qui couvre 14 242 ménages ; et (ii) l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2006/07, dont la taille de l'échantillon est 7 062 ménages. Elle consiste, entre autres, à analyser statiquement la fréquence des bénéficiaires, la structure des services prestés et des transferts intrafamiliaux, et la comparaison des indices de niveau de vie et des mesures de la pauvreté et de l'inégalité avant et après transferts. De résultats émanant de cette analyse comparative, il sera question de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse suivante : l'entraide familiale se consolide au lieu de s'incliner, tout

comme elle contribue à améliorer le niveau de vie en réduisant la pauvreté, la vulnérabilité à l'appauvrissement, et l'inégalité.

1. L'entraide familiale : concepts et cadre analytique de solidarité sociale au Maroc

1.1. Précisions conceptuelles

Est considérée comme entraide familiale, toute prestation de service ou de transfert en espèces ou en nature échangée entre ménages apparentés par le lien de parenté, dont notamment le lien d'alliance et le lien de consanguinité (Déchaux, 2007). Il s'agit d'un réseau des relations entre ménages appartenant à leur environnement parental. Ce qui sous-entend l'existence d'une économie informelle intrafamiliale fondée essentiellement sur la circulation des aides et des services entre des membres apparentés.

En se construisant autour d'un système complexe d'interactions et d'interdépendance (Jonas, 2006), l'entraide familiale, comme tout filet informel de solidarité sociale, se caractérise par son aspect non marchand de biens et services échangés entre les membres d'une parenté. Ce qui pose le problème épineux de la comptabilisation et de l'appréhension statistique des services et des flux financiers y inhérents.

Pour cette raison, l'adoption de cette définition pour évaluer la fréquence et le volume de l'entraide familiale s'avère non opératoire sans des simplifications. Dans le cadre de cette étude, et par rapport aux possibilités qu'offrent les données de l'enquête nationale sur la consommation des ménages de 2001 et de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 2007, l'entraide familiale sera appréhendée selon deux dimensions : (i) fréquence des services reçus ; et (ii) fréquence et volume des transferts en espèces ou en nature, notamment les cadeaux et les aides financières reçus au cours d'une année.

1.2. De quelques principaux filets de solidarité sociale au Maroc

Depuis son indépendance, le Maroc n'a cessé de développer ses filets de solidarité sociale. Actuellement, on assiste à un foisonnement des réformes et à l'émergence de nouvelles valeurs et institutions qui visent le renforcement de la cohésion sociale. L'objectif recherché est de consolider l'esprit de solidarité et d'améliorer le bien-être de la population, en luttant notamment contre la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage, l'insécurité, et de réduire les inégalités entre les différentes couches sociales. La perspective est de concilier entre développement économique et développement humain, et de réduire les écarts entre les couches sociales.

Ce développement se dessine comme un paradigme qui tente d'intégrer une logique sociale dans les enjeux socio-économiques et politiques en vue de renforcer les stratégies visant le bon fonctionnement de la société marocaine. Cette volonté de renforcement s'inscrit également dans un cadre de globalisation et d'entrée du Maroc dans une zone de libre-échange avec l'Union Européenne.

Différents programmes et politiques visant la sécurité sociale et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'inégalité ont été réalisés. Les objectifs visés étaient la généralisation de la scolarisation, la lutte contre l'analphabétisme, l'amélioration de l'état de santé, la contribution au développement du monde rural, la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Certes, grâce à ces programmes, le Maroc a indubitablement réalisé de grands progrès, mais encore des déficits sociaux restent à résorber.

Pour prendre en charge le volet relatif à la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale, le Maroc a mené plusieurs programmes et stratégies de développement social. Cependant, jusqu'au début des années 1990, la lutte contre la pauvreté a fait l'objet de

programmes relativement sporadiques et isolés les uns des autres. De surcroît, ils étaient mis en œuvre par des institutions séparées dont les attributions s'interfèrent souvent.

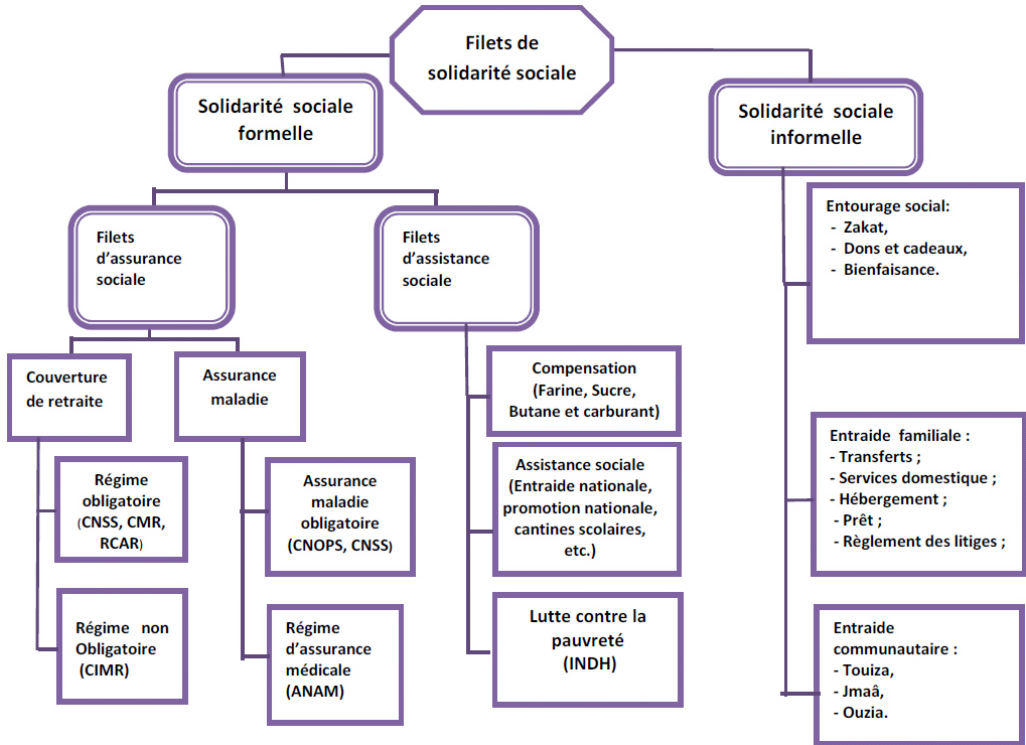
Depuis 1957, date de l'opérationnalisation de l'entraide nationale au Maroc, les filets de solidarité sociale n'ont cessé de se développer au fil du temps. L'organigramme ci-dessous décrit les instruments et les intervenants dans le cadre de la solidarité sociale. Il repose sur deux piliers à dimension différente : (i) un système moderne/formel de solidarité sociale ; et (ii) un système traditionnel/informel de solidarité sociale.

1.2.1. Les filets formels de solidarité sociale :

A. Les filets d'assistance :

1. L'entraide nationale : elle date depuis 1957. En vertu de sa mission, elle est chargée de la promotion sociale et familiale en apportant de l'aide et d'assistance aux défavorisés en vue d'assurer leur insertion économique et sociale. Elle se charge également de la coordination et de la subvention des œuvres privées d'assistance et de bienfaisance.
2. La promotion nationale : c'est un programme géré depuis 1961 et destiné à la promotion de l'emploi des populations rurales pour promouvoir la mise en valeur du territoire national et le désenclavement des populations paysannes.
3. Le programme des cantines scolaires : assuré par le ministère de l'éducation nationale, il vise à favoriser l'accès à l'école aux enfants des familles défavorisées, la rétention des élèves et surtout les filles. Les programmes alimentaires sont également destinés aux mères.
4. Le programme Tayssir, lancé en 2008, programme pilote de transferts monétaires conditionnés dans les zones rurales. Il cible près de 80 000 élèves inscrits dans 260 écoles du primaire. Ces élèves sont issus des ménages pauvres résidant dans 139 communes les plus pauvres. L'exécution du programme pilote a été lancée en 2009 et s'étalera sur deux années scolaires.
5. Le programme des subventions de la caisse de compensation : en vertu de sa mission, ce programme vise la protection du pouvoir d'achat des catégories défavorisées en stabilisant les prix des produits de première nécessité : le sucre, l'huile alimentaire, le gaz butane, à travers la Caisse de compensation, et la farine nationale de blé tendre, à travers l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL). Ces subventions couvrent le butane, les produits pétroliers, la farine nationale du blé tendre et le sucre.
6. L'Initiative National pour le Développement Humain (INDH) : elle vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.) et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité. En s'appuyant sur une démarche déconcentrée qui respecte les principes de participation, planification stratégique, partenariat et convergence des actions et la bonne gouvernance, cette initiative d'envergure nationale permet d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire.

SCHEMA SIMPLIFIE DES FILETS DE LA PROTECTION SOCIALE AU MAROC



ANAM : Agence Nationale de l' Assurance Maladie.

CIMR : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite

CMR : Caisses Marocaine de Retraite

CNOPS : Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

RCAR : Régime Collectif d'Allocation de Retraite

Si le filet de compensation soulève des problèmes du ciblage dans la mesure où il désavantage les ménages nécessiteux, les autres filets semblent s'adapter aux objectifs de lutte contre la pauvreté mais ils souffrent de problèmes liés au manque d'une conception d'ensemble et d'une coordination centralisée, à la couverture et au ciblage de la population nécessiteuse et au manque d'informations statistiques sur les bénéficiaires. Et, partant, leur efficacité s'en trouve réduite et leurs impacts sur le développement humain restent faibles. Quant à l'INDH, de par sa consistance, elle a doté l'État d'une protection sociale qui rompt avec une conception étriquée de l'action sociale, et ce en mettant un terme à l'ère du ponctuel ou du saupoudrage.

B. Les filets d'assurance maladie

1. Le régime marocain d'assurance maladie assure la couverture des salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Les affiliés sont protégés contre les risques de maladie-maternité, invalidité, vieillesse, survie, décès. Les salariés du secteur public sont gérés par la caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) et ceux du secteur privé par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

2. Le programme de consolidation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour tous les employés et leurs familles des secteurs privé et public. Elle est fondée sur le principe de l'assurance sociale au profit des personnes exerçant une activité lucrative, des titulaires de pension, des anciens résistants et membres de l'armée de libération et des étudiants.
3. Le programme pilote d'assurance maladie non-contributive RAMED (Régime d'Assistance Médicale pour les Économiquement Démunis), testé en 2008 dans la région de Tadla-Azilal, Il se présente comme un mécanisme d'identification des ménages pauvres, qui bénéficieront de ce régime d'assurance maladie. Il vise l'universalisation de la couverture médicale et la recherche d'une plus grande équité dans l'accès aux soins. Le financement de ce système sera assuré principalement par l'État, les collectivités locales et la contribution annuelle des indigents relatifs. L'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) est chargé de la gestion technique de ce programme.

C. Les filets de couverture de retraite

Le système de retraite au Maroc se compose de trois régimes publics à caractère obligatoire, quelques régimes internes gérés au sein de certains établissements publics et une série de régimes à adhésion facultative gérés par le secteur public et le secteur privé. Il s'agit :

- Des régimes gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) : (i) le régime des pensions civiles qui couvre les fonctionnaires civiles titulaires de l'État, les employés titulaires des collectivités locales et ceux de quelques établissements publics ; (ii) le régime des pensions militaires destiné aux membres des FAR et de la Gendarmerie Royale ainsi qu'au personnel des Forces Auxiliaires.
- Du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui couvre les salariés du secteur privé.
- Du régime collectif d'Allocation de Retraite destiné aux agents contractuels dans le secteur public et aux personnels des établissements publics. Il fonctionne sous tutelle de la Caisse de Dépôt et de gestion.
- Des régimes des caisses internes : il s'agit de régimes de retraite créés au niveau de certaines établissements publics.
- Des régimes complémentaires à adhésion facultative ou obligatoire dont le plus important en termes d'effectifs est le régime géré par la Caisse Interprofessionnelle Marocaine et de Retraite (CIMR). Entrent également dans cette catégorie, le régime complémentaire du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

1.2.2. Les filets traditionnels/informels de solidarité sociale

1. Les réseaux traditionnels de solidarité communautaires : fortement ancrés dans le milieu rural, ces réseaux interviennent le plus souvent dans la gestion des affaires publiques, sociales et économiques nécessaires à la vie de la communauté. La Jmaâ, la Twiza et la Ouzia constituent les formes les plus pratiquées de la solidarité communautaire. La Jmaâ veille en permanence sur la bonne marche des services communautaires (tour d'eau, affaires religieuses, ...), et régule les litiges et conflits entre les membres de la communauté. Quant à la Twiza, elle intervient d'une façon saisonnière pour réaliser des travaux d'envergure communautaire et d'intérêt collectif par des volontaires pris en charge à tour de rôle par des groupes de ménages. L'Ouzia est un acte de bienfaiteurs « Mohssinounes » qui achètent et distribuent des denrées alimentaires au profit des démunis de la communauté.
2. Le réseau familial de solidarité : les changements démographiques et socioéconomiques que connaît le Maroc d'aujourd'hui, dont notamment l'allongement des études,

l'augmentation de la cohabitation, la précarité de l'emploi, l'augmentation du célibat, le dénuement, la dégradation du pouvoir d'achat d'un certains groupes sociaux, ont fait de l'entraide familiale l'abri élémentaire pour satisfaire des besoins ayant un vécu quotidien. Les formes les plus manifestes de la solidarité familiale consistent à procurer aux membres nécessiteux des transferts en espèce ou en nature et leur prester différents services non pécuniaires.

2. Nature et fréquence des échanges de solidarité inter-ménages

Actuellement, deux sources d'informations statistiques permettant d'aborder la consistance et la fréquence des liens de solidarité sociale entre ménages, sont à l'actif du Haut Commissariat au Plan-Maroc. La première est l'enquête nationale sur la famille de 1995. Elle s'est essentiellement focalisée sur les échanges des services et produits entre ménages relevant de même famille. La deuxième source est l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001. Bien qu'elle ait le mérite d'observer la solidarité sociale, cette enquête s'est limitée à appréhender la nature des services et des produits reçus par les ménages donataires, et la valeur des transferts inter-ménages.

Quant aux autres enquêtes sur le niveau de vie et la consommation et les dépenses des ménages, elles n'ont observé qu'un seul aspect de solidarité sociale, à savoir les transferts, en espèce ou en nature, fournis et reçus par les ménages marocains.

2.1. L'entraide familiale : consistance des services et produits reçus

Les données chiffrées sur les prestations reçues dans le cadre des échanges familiaux permettent d'apprécier la grandeur de l'entraide familiale. Elles montrent l'importance des services en travail domestique, soit 25,7% de l'ensemble des services reçus en 2001. Cette proportion est de 28,0% en milieu rural et de 23,6% en milieu urbain. De par leur prééminence, ces chiffres dénotent l'importance de ce type de services reçus au niveau de chaque milieu de résidence. Encore est-il que 51,8% de ces services sont observés en milieu rural versus 48,2% en milieu urbain. Cette différence s'explique probablement par les contraintes temporelles et professionnelles qui pèsent sur la vie quotidienne des ménages urbains.

Par rapport à 1995, force est de constater l'affermissement de cette prestation dans l'entraide familiale dans la mesure où sa part a connu une tendance à la hausse, plus particulièrement en milieu rural. Elle est passée de 23,2% à 25,7% entre 1995 et 2001, soit respectivement de 23,7% à 28% dans les campagnes et de 22,7% à 23,6% dans les villes.

Si la nature non monétaire de cette aide familiale ne permet pas d'apprécier sa juste valeur, il est cependant éloquent de souligner sa propriété récurrente puisqu'elle se réalise à périodicité élevée que les autres aides reçues. Du surcroît, cette aide familiale serait fortement sollicitée pendant les moments de pointe des activités agricoles.

La pertinence de l'aide au travail domestique apparaît également en se plaçant sur un autre plan, non plus la répartition de l'entraide familiale mais plutôt sa fréquence. La part des ménages bénéficiaires de cette aide familiale, au moins une fois au cours de l'année, est de 26%, soit près d'un ménage sur quatre bénéficie des services en travail domestique fournis par l'entourage familial. En atteignant son apogée en milieu rural, soit 35%, cette proportion n'est que de 20,4% en milieu urbain.

TABLEAU 1 : FREQUENCE DES MENAGES BENEFICIAIRES DE L'ENTRAIDE FAMILIALE ET REPARTITION DES SERVICES REÇUS (EN %).

Nature des services et produits reçus	Urbain			Rural			Ensemble		
	Fréquence	Répartition		Fréquence	Répartition		Fréquence	Répartition	
		1995	2001		1995	2001		1995	2001
Services en travail domestique	20,4	22,7	23,6	35,0	23,7	28,0	26,0	23,2	25,7
Hébergement	7,4	25,0	8,6	10,1	24,2	8,1	8,5	24,6	8,3
Prêt financiers	7,5	16,2	8,7	14,1	15,0	11,3	10,1	15,6	9,9
Prêt non financiers	8,9	3,3	10,3	18,2	5,5	14,5	12,4	4,4	12,3
Transferts en espèces	14,3	11,6	16,6	15,2	10,6	12,1	14,6	11,1	14,5
Transfert en nature	17,6	14,1	20,4	21,1	14,3	16,8	19,0	14,2	18,7
Intervention et règlement de litiges	6,4	3,3	7,4	7,8	3,3	6,2	6,9	3,3	6,8
Autres	3,9	3,8	4,5	3,7	3,3	3,0	3,8	3,6	3,8
Total	44,7	100	100	56,4	100	100	49,2	100	100

Source : données de base de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2001) ; et CERED (1996).

Le bilan des services reçus montre également l'importance des transferts en nature dans les aides familiales. La part de ces derniers dans l'ensemble des services reçus est de 18,7%. Cette aide familiale se réalise plus en milieu urbain (20,4%) qu'en milieu rural (16,8%). En termes de fréquences, 19% des ménages ont bénéficié de ce soutien familial, soit 21,1% des ménages ruraux et 17,6% des ménages urbains. En outre, entre 1995 et 2001, le poids de cette aide dans les services reçus a connu une hausse importante, notamment en milieu urbain en passant de 14,1% à 20,4%. Ces indices montrent bel et bien la place centrale des transferts en nature dans l'environnement solidaire de la vie familiale.

S'agissant des transferts en espèce, ils représentent 14,5% du total des différentes aides reçues dans le cadre du réseau de solidarité familiale. Par milieu de résidence, cette proportion est de 16,6% dans les villes, et de 12,1% dans les campagnes. D'autre part, la répartition des ménages bénéficiaires selon le milieu de résidence montre que 60% d'entre eux sont des citadins, et 40% des ruraux. Cette dénivellation n'est guère surprenante dans la mesure où elle est due à la faible monétarisation des échanges en milieu rural et aux moyens financiers limités des ménages ruraux.

Encore est-il que ce soutien familial a connu une évolution positive au fil du temps. Son poids a connu une hausse de 30,6% entre 1995 et 2001. Par milieu de résidence, cette hausse est de 43,1% en milieu urbain contre 14,2% en milieu rural.

Les prêts observés dans le bilan des aides familiales, n'entraînent pas d'intérêts et ne sont pas assortis de garantie, ce qui implique le risque de non remboursement. Cette particularité fait de ce service un acte de courage, d'altruisme et de sacrifice entre ménages apparentés, et renforce le sentiment d'entraide familiale. Les données montrent que 9,9% des services reçus par les ménages sont des prêts financiers et 12,3% sont des prêts non financiers. Ces proportions sont plus importantes en milieu rural, soit respectivement 14,5% et 11,3%, qu'en milieu urbain, soit respectivement 10,3% et 8,7%.

TABLEAU 2 : REPARTITION DES MENAGES BENEFICIAIRES DES SERVICES DE L'ENTRAIDE FAMILIALE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Nature des services et produits reçus	Urbain	Rural	Ensemble
Services en travail domestique	48,2	51,8	100
Hébergement	54,0	46,0	100
Prêt financiers	46,0	54,0	100
Prêt non financiers	44,0	56,0	100
Transferts en espèces	60,2	39,8	100
Transfert en nature	57,3	42,7	100
Intervention et règlements de litiges	56,7	43,3	100
Autres	62,6	37,4	100

Source : données de base de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2001)

Cependant, force est de constater les changements ambivalents de ces prestations au fil du temps. La part des prêts financiers a connu une baisse drastique de 36,5% entre 1995 et 2007, alors que celle des prêts non financiers a enregistré une hausse de près de 180% au cours de la même période. Il est probable que ce revirement s'explique par l'émergence graduelle de la bancarisation et de l'offre institutionnalisée des crédits au profit des ménages marocains tant dans les villes que dans les campagnes.

Le bilan des services offerts par l'entraide familiale s'étend également aux prestations d'hébergement. En 2001, ce type de service représente près de 8,3% du total des services reçus. Par milieu de résidence, cette aide familiale a un poids presque égal entre les villes et les campagnes. Toutefois, entre 1995 et 2001, l'importance de ce service s'est réduite de près de 66,3%. Ce qui laisse à penser le recul probable de ce service parmi la gamme des aides familiales offertes.

L'intervention du réseau familial dans la recherche de l'emploi ou dans le règlement des litiges de toute sorte, est un service qui détient une place non moins importante dans le bilan des aides familiales. Au fil du temps, il s'érige comme une nouvelle forme de solidarité dont l'importance a presque doublé entre 1995 et 2001 en passant du 3,3% à 6,8%.

Cet échiquier des aides familiales met donc en exergue la réalité de la diversité et l'importance des prestations du réseau de solidarité familiale, tout comme il rend compte des fonctions sociales inhérentes aux échanges intrafamiliaux.

2.2. L'entraide familiale : similitude des modes du fonctionnement selon le niveau de vie des ménages

Analysée selon le niveau de vie de la population, l'entraide familiale s'avère une attitude commune à tous les ménages, quelle que soit leur position dans l'échelle sociale. Les données chiffrées du tableau 3 montre que 47,7% des ménages pauvres déclarent avoir reçu au moins une forme d'aide. Presque la même proportion est observée chez les ménages vulnérables (48,2%) et ceux à niveau de vie intermédiaire (48,1%).

Si ces indices n'étonnent guère puisque généralement les donataires sont supposés appartenir à des ménages modestes ; il est, en revanche, surprenant que plus de la moitié des ménages aisés (56%) sont des donataires des aides familiales. Ceci est d'autant surprenant que 19,3% des ménages aisés ont reçu des transferts monétaires, 23,5% des transferts en nature et 29,9% des services en travail domestique. Il est probable que le principe de réciprocité explique en partie ce constat de telle sorte que les donateurs d'aujourd'hui, quel que soit leur

niveau de vie, deviendront les donataires de demain. Ce principe n'est-il pas le socle même de la solidarité sociale ?

TABLEAU 3 : FREQUENCE DE L'ENTRAIDE FAMILIALE ET REPARTITION DES SERVICES REÇUS SELON LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES (EN %)

Nature des services et produits reçus	Pauvre		Vulnérable		Intermédiaire		Aisée (10 ^{ème} décile)		Total	
	Fréquence	Répartition	Fréquence	Répartition	Fréquence	Répartition	Fréquence	Répartition	Fréquence	Répartition
Services en travail domestique	26,9	28,1	26,8	26,5	24,5	24,8	29,9	25,9	26,0	25,7
Hébergement	8,3	8,7	8,7	8,6	8,2	8,3	9,4	8,1	8,5	8,3
Prêt financiers	10,9	11,4	11,6	11,4	9,5	9,6	9,4	8,2	10,1	9,9
Prêt non financiers	14,5	15,1	15,2	15,0	11,6	11,8	10,2	8,8	12,4	12,3
Transferts en espèces	11,7	12,2	12,2	12,1	14,9	15,1	19,3	16,7	14,6	14,5
Transfert en nature	15,8	16,4	17,2	16,9	19,1	19,3	23,5	20,3	19,0	18,7
Intervention et règlements de litiges	5,5	5,8	6,7	6,7	6,8	6,9	8,7	7,5	6,9	6,8
Autres	2,2	2,3	2,9	2,8	4,1	4,1	5,3	4,6	3,8	3,8
Total	47,7	100,0	48,2	100,0	48,1	100,0	56,0	100,0	49,2	100,0

Source : données de base de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001

En outre, la juxtaposition de la structure des services reçus selon le niveau de vie fait ressortir une forte similitude dans les aides familiales obtenues par les ménages donataires. De la totalité des prestations reçues dans le cadre de l'entraide familiale, les services en travail domestique en constituent la part la plus importante, soit 28,1% pour les ménages pauvres, 26,5% vulnérables, 24,8% intermédiaires, et 25,9% aisés. En deuxième rang d'importance, on trouve les transferts en nature, soit respectivement 16,4%, 16,9%, 19,3%, 20,3%. Concernant les transferts monétaires, ils occupent le troisième rang d'importance pour les aisés (16,7%) et les ménages à niveau de vie intermédiaire (15,1%), et le quatrième rang pour leurs homologues pauvres (12,2%) et vulnérables (12,1%).

Au delà des petites différences de deux à trois points de pourcentage entre les structures des services reçus selon le niveau de vie des ménages, c'est l'ancrage de l'entraide familiale dans le réseau de solidarité de chaque groupe social et la similitude de ses modes de fonctionnement, qui méritent d'être soulignés. Que les ménages marocains soient pauvres, vulnérables, à niveau de vie intermédiaire, ou aisés, ils entretiennent avec leur environnement familial des liens de solidarité selon le même système d'entraide.

2.3. Entraide familiale et flux des transferts

De toutes ces prestations, seuls les transferts aussi bien en espèces qu'en nature peuvent renseigner sur le versant monétaire des échanges familiaux. L'estimation de leurs valeurs offre la possibilité de mesurer l'impact direct de l'entraide familiale sur la répartition du niveau de vie des ménages, et d'évaluer leurs effets redistributifs. Les enquêtes réalisées au Maroc sur la

consommation et le niveau des ménages, permettent d'appréhender ses aspects en consacrant quelques questions sur le type, l'origine et la valeur annuelle des transferts, et le lien de parenté des donateurs avec le chef de ménage ainsi que leur milieu de résidence. Le recoupement de ces questions avec les caractéristiques des ménages bénéficiaires permet de comprendre davantage le rôle de l'entraide familiale dans la solidarité sociale, et d'esquisser le portrait d'un modèle d'échanges familiaux selon la position dans le lien de parenté.

Le rôle que joue la famille dans la solidarité sociale se confirme davantage à travers la structure des transferts reçus par les ménages. En effet, en 2007, les transferts, qu'ils soient monétaires ou en nature, entre ménages apparentés, représentent près de 57% du total des envois. La part des ménages bénéficiaires de ces aides est de 43,4%. En 2001, ces proportions étaient nettement inférieures, soit respectivement 45,8% et 36,7%. Cette tendance à la hausse des transferts intrafamiliaux, en termes de poids et de fréquence, témoigne du raffermissement du rôle de la famille dans la solidarité sociale.

Cette tendance est beaucoup plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Entre 2001 et 2007, la part des transferts intrafamiliaux a connu une augmentation de 27,3% dans les campagnes versus 19,4% dans les villes. Par rapport aux ménages bénéficiaires, cette augmentation est de 41,8% pour les ruraux versus 4,6% pour les urbains.

S'agissant des autres sources des transferts, il y a lieu de souligner le recul apparent des transferts en provenance de l'entourage social des ménages. Sa part a baissé de 37,4% en passant de 36,4% en 2001 à 22,8% en 2007. Cette baisse est plus accentuée en milieu urbain (42,2%) qu'en milieu rural (31,1%). Ce recul traduit probablement le relâchement et le désintéressement des liens entre le ménage et son entourage social. L'emprise économique et les discontinuités, voire les ruptures socioculturelles ne sont pas à écarter dans l'explication du repli du rôle de l'entourage social dans le fonctionnement du système des transferts sociaux.

Les transferts d'origine publique ne sont pas négligeables. Représentant 15,2% de l'ensemble des envois en 2007, ces transferts demeurent plus prépondérant dans les villes, soit 20,2%, que dans les campagnes, soit 7,8%. Quant à la part afférente aux transferts d'origines privée, elle est de 5,5%, soit 6,9% en milieu urbain contre 4,2% en milieu rural. Bien que ces proportions restent limitées en comparaison avec les autres origines des transferts, nous verrons dans la section qui suivra que leurs valeurs moyennes dépassent du loin celles des transferts intrafamiliaux ou celles de l'entourage social.

Analysés selon le niveau de vie, les transferts intrafamiliaux restent la principale source des transferts pour les différentes catégories sociales. En effet, en 2007, 57,6% des transferts reçus par les ménages pauvres proviennent de l'entraide familiale. Cette proportion est de 56,6% pour les ménages aisés. Quant à la part des ménages bénéficiaires, elle est de 41,8% pour les ménages pauvres, et de 46,5% pour leurs homologues aisés. Entre 2001 et 2007, cette part a connu une évolution importante pour les ménages pauvres et les ménages vulnérables. Elle a enregistré une hausse de 57,7% pour les premiers, et de 30,5% pour les seconds.

Le recul constaté des transferts de l'entourage est également observé selon le niveau de vie des ménages. Cependant, la régression de leur poids est plus prononcée pour les ménages aisés (51%) que pour les ménages pauvres (27,5%).

TABLEAU 4 : FREQUENCE ET REPARTITION DES TRANSFERTS SELON LEUR ORIGINE

Milieu	Indicateurs	Entraide familiale		Entourage		Secteur public		Secteur privé		Ensemble	
		2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Urbain	Fréquence	36,8	38,5	30,1	15,2	13,4	14,8	3,7	5,1	60,0	56,4
	Répartition	43,8	52,3	35,8	20,7	16,0	20,2	4,4	6,9	100,0	100,0
Rural	Fréquence	36,4	51,6	27,7	21,3	8,2	6,4	1,4	2,8	54,8	63,1
	Répartition	49,4	62,9	37,6	25,9	11,1	7,8	1,9	3,4	100,0	100,0
Total	Fréquence	36,7	43,4	29,2	17,5	11,4	11,7	2,8	4,2	58,0	58,9
	Répartition	45,8	56,6	36,4	22,8	14,2	15,2	3,5	5,5	100,0	100,0

Source : données de base l'enquêtes nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) 2000/2001, et de l'enquête nationale sur le niveau de vie de la population (ENNVN) 2006/07.

TABLEAU 5 : FREQUENCE DES TRANSFERTS SELON LEUR ORIGINE ET LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Niveau de vie des ménages	Entraide familiale		Entraide familiale (espèce)		Entraide familiale (nature)		Entourage		Secteur public		Secteur privé		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Pauvre	26,5	41,8	13,4	21,0	19,8	32,6	26,6	22,6	8,7	7,5	0,2	0,8	47,6	54,8
vulnérable	32,8	42,8	15,0	25,6	25,9	33,5	25,3	20,3	8,6	8,1	1,0	2,1	50,8	55,0
intermédiaire	37,8	43,1	17,8	28,8	30,3	31,6	29,8	17,1	11,9	12,0	3,5	4,4	60,0	58,9
Aisé	45,2	46,5	18,5	29,6	38,7	36,1	33,8	13,9	15,4	16,0	4,7	7,0	68,2	64,8
Total	36,7	43,4	16,9	28,0	29,5	32,6	29,2	17,5	11,4	11,7	2,8	4,2	58,0	58,9

Source : données de base de l'ENCDM2000/2001, et de l'ENNVN2006/07

TABLEAU 6 : REPARTITION DES TRANSFERTS SELON LEUR ORIGINE ET LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Niveau de vie des ménages	Entraide familiale		Entourage		Secteur public		Secteur privé		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Pauvre	42,7	57,6	42,9	31,1	14,0	10,3	0,4	1,1	100,0	100,0
Vulnérable	48,5	58,4	37,3	27,6	12,7	11,0	1,5	2,9	100,0	100,0
Intermédiaire	45,6	56,3	35,9	22,4	14,3	15,6	4,2	5,8	100,0	100,0
Aisé	45,6	55,8	34,1	16,7	15,6	19,2	4,7	8,4	100,0	100,0
Total	45,8	56,6	36,4	22,8	14,2	15,2	3,5	5,5	100,0	100,0

Source : données de base de l'ENCDM2000/2001, et de l'ENNVN2006/07

2.4. L'étendu de l'entraide familiale dans l'espace parental

L'ENCDM 2000/01 et l'ENNVN 2006/07 permettent de dresser un portrait de parenté restreint des donateurs des transferts intrafamiliaux via l'analyse de leurs envois selon le lien de parenté entre le bénéficiaire et le pourvoyeur du transfert.

Les transferts en espèce ne se limitent pas aux liens directs entre père-mère et enfants adultes, dans le sens aussi bien descendant qu'ascendant. Ils sont également l'œuvre des autres parents, notamment frères et sœurs, oncles et tantes, et autre parents collatéraux. Cependant,

force est de constater que l'essentiel des transferts monétaires s'adresse aux ascendants des donateurs, soit 48,4% de l'ensemble des envois en 2007. En milieu rural, 60% des aides financières s'établissent en ligne directe entre fils/fille et père/mère dans le sens ascendant. Cette proportion est de 38,4% en milieu urbain. Toutes proportions gardées, cette différence du niveau pourrait s'expliquer par la résidence en milieu urbain des enfants d'origine rurale en raison de l'immigration interne.

Dans la mesure où seulement 10,2% des envois monétaires vont des parents père/mère aux enfants, il s'avère qu'il n'y a pas de symétrie entre les parents et leurs enfants en termes de transferts monétaires reçus et donnés. Telle situation traduit le degré de dépendance des parents vis-à-vis de leurs enfants. D'emblée, dans l'Islam, apporter de l'aide à ses parents, aussi bien dans la détresse que dans la béatitude, est un devoir religieux gratifié par Dieu. Ce type d'échange a un poids substantiel en milieu urbain (15,1%) qu'en milieu rural (4,5%). Pareille dénivellation s'explique probablement par l'aide d'appui qu'apportent les parents aux enfants en milieu urbain pour démarrer leur vie sociale ou initier leurs projets professionnels.

Les aides pécuniaires apportées par les autres parents occupent le deuxième rang d'importance dans les flux des transferts monétaires reçus. Elles représentent 31,5% de l'ensemble des aides financières. Par milieu de résidence, cette proportion atteint 35,4% dans les villes versus 27,1% dans les campagnes. Ces indices montrent l'étendu de l'entraide familiale, qui ne se limite pas exclusivement à la parenté proche, notamment père/mère-enfants, ou à l'alliance, épouse-époux. Les autres parents, dont les collatéraux, détiennent une place centrale dans le réseau parental des transferts monétaires.

Entre 2001 et 2007, la structure des bénéficiaires des transferts monétaires selon les parents donateurs, n'a pas connu des changements notables, ce qui témoigne, entre autres, de la constance de l'articulation sociale entre les donateurs et les donataires parentés. Loin de s'agir d'une simple affaire relevant des choix individuels ou des considérations altruistes, le versant monétaire de l'entraide familiale traduirait une solidarité fonctionnelle et structurelle affermissant des liens solidaires entre ménages appartenant au même espace parental.

Le fait de contrôler le niveau de vie des ménages bénéficiaires n'a pas changé la structure des aides financières selon le lien de parenté. Que les bénéficiaires soient pauvres ou aisés, ils sont aidés selon un schéma de parenté pareil. Toujours est-il que les transferts monétaires vont essentiellement des enfants à leurs parents pères/mères, soit 46% pour les donataires pauvres contre 54,5% pour leurs homologues aisés. Bien que la réciprocité de l'échange soit également observée, elle demeure asymétrique. En effet, seulement 5,9% des bénéficiaires pauvres sont aidés par leurs parents ascendants (pères/mères). Cette proportion est deux fois plus importante (12,8%) chez leurs homologues aisés. Ces constats concernent également les bénéficiaires vulnérables et ceux du niveau de vie intermédiaire.

De même, quelle que soit la position des donataires dans l'échelle sociale, les aides financières apportées par les autres parents, occupent toujours le deuxième rang d'importance. Elles représentent 31,6% des transferts reçus pour les donataires pauvres, 36,3% pour les vulnérables, et 24,4% pour les aisés.

S'agissant des transferts en nature, ils sont essentiellement l'œuvre des autres parents, notamment des collatéraux, qui représentent plus de la moitié (53,3%) des aides non pécuniaires. Ce constat est plus affirmé en milieu urbain (57,8%) qu'en milieu rural (48,5%). Cependant, force est de constater le repli non moins important de ces envois entre 2001 et 2007. En effet, au cours de cette période, leur part a baissé de 13% à l'échelle nationale, de 14,2% dans les campagnes, et de 9,7% en milieu urbain.

Quant à la part afférente aux transferts en nature s'établissant en ligne directe ascendante, entre enfants et père-mère, elle est de 29,7% en 2007, soit une hausse de 35% par rapport à 2001. Cette hausse est de 23,4% en milieu urbain, et de 35% en milieu rural. Le sens ascendant

de cette source du transfert en nature, est également observé dans la mesure où 11,4% des envois s'adressent aux descendants. Encore est-il que les envois descendants restent déséquilibrés par rapport à ceux ascendants, plus particulièrement en milieu rural.

À contrôler le niveau de vie des bénéficiaires, les mêmes constats découlent. D'abord, les pauvres, tout comme les aisés, reçoivent la part prépondérante des transferts en nature de leurs parents les moins proches, autres parents notamment les collatéraux, soit 66,6% pour les premiers, et 45,1% pour les seconds. Ensuite, concernant les envois des enfants aux parents père-mère, ils représentent 15,8% du total des transferts en nature pour les pauvres versus 36,9% pour les aisés. Enfin, le caractère déséquilibré des transferts descendants se confirme selon le niveau de vie, de sorte que la part des aides non pécuniaires dans le sens pères/mères-enfants est en deçà de celle ascendante enfants-pères/mères. D'emblée, ces transferts ascendants ont connu une évolution importante entre 2001 et 2007 pour toutes les couches sociales hormis la population pauvre.

Bien que ces indices mettent le doigt sur la similarité de la teneur de solidarité intrafamiliale, et le caractère constant et continu mais asymétrique de leurs flux, ils montrent que les transferts reçus et donnés s'ordonnent selon une logique d'entraide fondée sur des rapports interparentaux qui privilégient le rôle primordial des descendants immédiats et des parents collatéraux.

TABLEAU 7 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DES TRANSFERTS INTRAFAMILIAUX EN ESPECE SELON LES PARENTS DONATEURS (EN %)

Parents aidant	Épouse/époux		Enfants		Père/mère		Autres parents		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Milieu de résidence										
Urbain	12,3	11,1	39,5	38,4	12,2	15,1	36,1	35,4	100,0	100,0
Rural	12,2	8,4	56,3	60,0	4,9	4,5	26,6	27,1	100,0	100,0
Ensemble	12,2	9,9	45,6	48,4	9,5	10,2	32,6	31,5	100,0	100,0
Niveau de vie des ménages										
Pauvre	13,4	16,5	51,8	46,0	3,4	5,9	31,4	31,6	100,0	100,0
Vulnérable	13,9	10,3	43,2	47,2	6,4	6,1	36,5	36,3	100,0	100,0
Intermédiaire	12,0	9,7	43,3	47,3	11,0	10,6	33,7	32,4	100,0	100,0
Aisé	10,8	8,2	52,8	54,5	10,2	12,8	26,1	24,4	100,0	100,0
Total	12,2	9,9	45,6	48,4	9,5	10,2	32,6	31,5	100,0	100,0

Source : données de base de l'ENCDM2000/2001, et de l'ENNVM2006/07

TABLEAU 8 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DES TRANSFERTS INTRAFAMILIAUX EN NATURE SELON LES PARENTS DONATEURS (EN %)

Parents aidant le chef du ménage (CM)	Épouse/époux		Enfants du CM		Père/mère du CM		Autres parents		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Milieu de résidence										
Urbain	4,5	4,8	19,1	23,6	12,5	13,9	64,0	57,8	100,0	100,0
Rural	6,6	6,5	26,9	36,3	10,0	8,7	56,5	48,5	100,0	100,0
Ensemble	5,2	5,6	22,0	29,7	11,6	11,4	61,2	53,3	100,0	100,0
Niveau de vie des ménages										
Pauvre	6,8	8,9	17,9	15,8	8,7	8,7	66,6	66,6	100,0	100,0
Vulnérable	6,8	5,4	18,7	28,2	9,9	10,1	64,7	56,3	100,0	100,0
intermédiaire	4,9	5,2	21,4	28,9	12,8	11,8	60,9	54,1	100,0	100,0
Aisé	4,6	6,5	27,3	36,9	10,5	11,5	57,6	45,1	100,0	100,0
Total	5,2	5,6	22,0	29,7	11,6	11,4	61,2	53,3	100,0	100,0

Source : données de base de l'ENCDM 2000/2001, et de l'ENNVN 2006/2007

3. Rôle de l'entraide familiale dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité

3.1. Quelques considérations méthodologiques

Évaluer l'impact de l'entraide familiale sur la pauvreté, la vulnérabilité à l'appauvrissement et l'inégalité, exige d'abord l'estimation de la valeur de l'ensemble des aides reçues par les bénéficiaires, qu'elles soient en services ou en produits monétaires ou en nature. Or, cette approche se heurte à la non monétarisation des services non pécuniaires prestés par les membres d'un ménage pour leur propre compte ou par les donateurs apparentés avec les bénéficiaires. Devant cette contrainte statistique, une simplification s'impose, à savoir se limiter aux aides financières et aux valeurs des transferts en nature. Bien que cette tentative détourne cette épineuse contrainte, elle ne pourrait refléter la vraie valeur de l'entraide familiale dans ses multiples dimensions, notamment affective, morale et relationnelle.

La deuxième limite réside dans la définition du niveau de vie de la population. Mesuré par la dépense annuelle moyenne par tête, cet agrégat n'intègre pas, en se référant à la nomenclature des biens et services des dépenses des ménages, les transferts reçus, et ce quels que soient leur type, espèce ou en nature, et leur origine, famille, entourage, secteur public ou secteur privé. En revanche, les transferts fournis par les ménages donateurs, aussi bien en espèce qu'en nature, sont intégrés dans leurs dépenses, et, partant, ils contribuent à mesurer le niveau de vie réel de leurs pourvoyeurs.

Nonobstant, bien qu'il soit plausible de dire que les transferts monétaires reçus ont partiellement ou totalement contribué à couvrir les achats des ménages bénéficiaires, il serait une hypothèse forte dans la mesure où aucune information n'est fournie par l'enquête sur la destination ou l'utilisation des différentes aides financières reçues afin d'en estimer le montant faisant partie des dépenses observées.

Par rapport aux transferts en nature, leurs valeurs ne sont pas intégrées dans les dépenses des ménages donateurs. Ce qui traduit une asymétrie dans la mesure du niveau de vie entre un ménage qui a payé pour avoir un bien, et un autre recevant le même bien sous forme d'un don. Ce cas est en contradiction avec le traitement du loyer fictif. En effet, pour un ménage

locataire, la valeur de son loyer est considérée comme une dépense, et pour un ménage propriétaire, un loyer fictif estimé est également attribué à la valeur globale de sa dépense.

Les travaux de la banque mondiale sur l'impact des transferts des marocains résidant à l'étranger sur la pauvreté au Maroc (cf. Banque mondiale, 1993, pp. 28-31), tout comme ceux qui leur ont emboîtés le pas, ont négligé ces aspects, et encore aucun ajustement n'a été adopté pour prendre en compte la valeur des envois en nature dans le niveau de vie des ménages donataires. D'emblée, aucune hypothèse simplificatrice n'a été formulée pour relativiser les conclusions qui découlent de ces travaux.

Ces précisions étant faites, il importe de formuler des choix méthodologiques pour contribuer à fonder les analyses portant sur le rôle des transferts reçus, quelle que soit leur origine, dans la dynamique du niveau de vie de la population. D'abord, il est capital d'intégrer la valeur des transferts en nature reçus dans l'indice du niveau de vie, et ce pour respecter le principe de symétrie entre les ménages acquéreurs et les ménages donataires du même produit. Ensuite, il serait éloquent que les statisticiens concepteurs de l'ENNVM et l'ENCDM posent des questions sur l'utilisation des transferts monétaires reçus, et ce en distinguant entre la consommation, l'épargne et l'investissement. L'objectif recherché est de pouvoir déceler la part de ces fonds afférente à l'acquisition des biens et services. C'est la connaissance de cette part qui permettrait d'analyser sans biais le rôle des transferts monétaires dans le niveau de vie des ménages donataires. Enfin, à l'état actuel des données, il est essentiel de fonder les conclusions, qui découlent des analyses de l'impact des transferts sur le niveau de vie des ménages, sur une hypothèse forte à savoir, les transferts monétaires reçus sont totalement dépensés par les ménages bénéficiaires.

Ainsi, dans le cadre de cette section, pour évaluer le rôle de l'entraide familiale dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, le premier et le troisième choix méthodologiques sont adoptés. Pour ce faire, la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) a été ajustée en y ajoutant la valeur per capita de tous les transferts en nature reçus par le ménage, c'est la DAMP ajustée. Le calcul des quintiles et des indices de pauvreté et d'inégalité est basé sur cet indice.

3.2. Sources de transferts reçus: place de l'entraide familiale

De par leur importance relative dans les dépenses ou le revenu des ménages, le rôle des transferts reçus est devenu structurel dans le niveau de vie des ménages et structurant du système de solidarité sociale. En effet, la part des transferts reçus dans les dépenses des ménages, connaît une tendance à la hausse au fil des années. Elle est passée de 9,3% en 2001 à 12,9% en 2007.

D'emblée, hormis les transferts en provenance de l'entourage social, cette hausse a concerné toutes les autres sources. Ainsi, la part des transferts intrafamiliaux dans les dépenses s'est accrue de 3,1% à 5,3% au cours de la même période. De même, la part des aides en provenance des institutions du secteur privé a doublé en passant de 1,1% en 2001 à 2,2% en 2007. Quant à la part des transferts publics dans les dépenses des ménages, elle a connu la hausse la plus importante en passant de 2,1% à 4,9% entre 2001 et 2007.

Par rapport au revenu, les transferts reçus en constituent une composante fondamentale avec un apport de 11,9% en 2007. Selon les sources des transferts reçus, cet apport se décompose comme suit : 4,9% en provenance de l'entraide familiale, 4,5% du secteur public, 2,1% du secteur privé et 0,4% de l'entourage social.

L'importance de l'entraide familiale dans le système de solidarité sociale ressort également de la structure des transferts reçus selon leur origine. En effet, en 2007, 41,0% du montant des transferts sont rétribués par l'entraide familiale. En 2001, bien que cette source fût le premier pourvoyeur des aides reçues, elle ne représentait que 33% de la masse globale des

transferts. Ce qui montre l'affermissement du poids de cette source dans la structure des transferts au Maroc.

En 2007, le reste des transferts est essentiellement dispensé par le secteur public (37,8%) et le secteur privé (17,4%). Par rapport à 2001, le deuxième pourvoyeur des transferts était l'entourage social (32,4%), suivi par le secteur public (23,1%). Le recul de la contribution de l'entourage social à la masse globale des transferts, peut être expliqué aussi bien par le caractère non régulier de cette source que par probablement le relâchement des liens de l'entourage social. Ce relâchement était également susmentionné par le repli de la part des ménages bénéficiaires des aides dispensées par l'entourage social.

En contrôlant le niveau de vie des ménages, la contribution prépondérante de l'entraide familiale à la masse globale des transferts se confirme. En effet, en 2007, les transferts intrafamiliaux rétribuent près de 60% des transferts reçus par les pauvres. Cette proportion est de 57,5% pour les vulnérables, et de 44,8% pour les ménages de niveau de vie moyen. Quant aux ménages aisés, ils tablent en priorité sur les transferts publics (45,6%), et en deuxième lieu sur les transferts intrafamiliaux (30,9%).

Du surcroît, l'évolution des structures des transferts selon leur origine et le niveau de vie des ménages entre 2001 et 2007 met en exergue l'affermissement de l'apport de la solidarité familiale dans la masse globale des transferts, et ce indépendamment de la position sociale des ménages donataires. En effet, au cours de cette période, force est de constater que la contribution des transferts intrafamiliaux à l'ensemble des envois reçus est passée de 50,2% à près de 60% pour les ménages pauvres, de 46,4% à 57,5% pour les vulnérables, de 32,6% à 44,8% pour les ménages de niveau de vie moyen, et de 28,8% à 30,9% pour les ménages aisés.

TABLEAU 9 : STRUCTURE DES TRANSFERTS REÇUS SELON LEUR ORIGINE ET LE NIVEAU DE VIE DES DONATAIRES

Niveau de vie des ménages	Indices	Entraide familiale	Entourage	Secteur privé	Secteur public	Total
2007						
Pauvre	Répartition des transferts	59,7	10,6	6,7	22,9	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	5,4	1,0	0,6	2,1	9,1
	Part dans le revenu	3,9	0,7	0,4	1,5	6,5
Vulnérable	Répartition des transferts	57,5	6,0	10,9	25,6	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	5,1	0,5	1,0	2,3	8,9
	Part dans le revenu	4,5	0,5	0,9	2,0	7,9
Intermédiaire	Répartition des transferts	44,8	3,7	16,7	34,8	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	5,8	0,5	2,2	4,5	13,0
	Part dans le revenu	5,4	0,4	2,0	4,2	11,9
Aisé	Répartition des transferts	30,9	3,3	20,1	45,6	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	4,3	0,5	2,8	6,4	13,9
	Part dans le revenu	4,1	0,4	2,7	6,1	13,3
Total	Répartition des transferts	41,0	3,8	17,4	37,8	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	5,3	0,5	2,2	4,9	12,9
	Part dans le revenu	4,9	0,4	2,1	4,5	11,9

Niveau de vie des ménages	Indices	Entraide familiale	Entourage	Secteur privé	Secteur public	Total
2001						
Pauvre	Répartition des transferts	50,2	32,0	0,9	16,9	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	3,0	1,9	0,1	1,0	6,0
Vulnérable	Répartition des transferts	46,4	27,0	8,9	17,7	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	3,0	1,8	0,6	1,2	6,5
Intermédiaire	Répartition des transferts	32,6	32,1	11,7	23,6	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	3,2	3,1	1,1	2,3	9,7
Aisé	Répartition des transferts	28,8	34,3	12,8	24,1	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	2,9	3,4	1,3	2,4	10,0
Total	Répartition des transferts	33,0	32,4	11,5	23,1	100,0
	Part dans la DAMP ajustée	3,1	3,0	1,1	2,1	9,3

Source : données de base de l'ENCDM 2000/2001, et de l'ENNVM 2006/2007

3.3. Niveau et tendance des transferts intrafamiliaux

En 2007, le montant annuel moyen des transferts reçus par personne (TAMP) est de 1468 DH. Selon la source de provenance, cette valeur est de 602 DH pour l'entraide familiale, 555 DH pour le secteur public, 255 DH pour le secteur privé, et 55 DH pour l'entourage social. Par rapport exclusivement aux bénéficiaires, ces valeurs moyennes sont respectivement de 2503 DH, 1420 DH, 4733 DH, 5529 DH et 324 DH.

La juxtaposition de ces valeurs montrent bel et bien que les transferts émanant de l'entraide familiale et de l'entourage social sont moins concentrés que ceux des autres sources. En d'autres termes, comme il a été susmentionné en termes de fréquence des transferts, les aides en provenance de la famille, et dans une moindre mesure celles en provenance de l'entourage social, couvrent une large frange de la population. En revanche, les transferts institutionnels, privés et publics, marquent une forte concentration. Ce qui dénote un problème de ciblage des bénéficiaires. Pareil constat s'explique vraisemblablement par la nature des filets de protection sociale formelle qui concernent essentiellement les actifs occupés ou les retraités relevant de leur domaine d'intervention.

Entre 2001 et 2007, les montants des transferts reçus ont connu des tendances à la hausse pertinentes. En termes réels, le TAMP a augmenté de 68,4%. Par source de transfert, cette augmentation est de 108% pour l'entraide familiale, de 175% pour le secteur public, et de 155% pour le secteur privé. En revanche, les transferts en provenance de l'entourage social ont connu une baisse en termes réels de près de 81%.

TABLEAU 10 : NIVEAU ET STRUCTURE DES TRANSFERTS REÇUS, COMPARAISON ENTRE LES SOURCES EN 2007

Indices & sources de transferts	Total	Quintiles de la DAMP ajustée					Pauvreté		Milieu de résidence	
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Pauvre	Non pauvre	Urbain	Rural
DAMP non ajustée	11 233	3 672	5 896	8 115	11 494	26 978	2 878	12 054	13 895	7 777
DAMP ajustée	11 368	3 717	5 972	8 204	11 658	27 281	2 882	12 167	14 042	7 897
Répartition de la DAMP ajustée	100	6,5	10,5	14,4	20,5	48,0	2,2	97,8	69,8	30,2
Transferts reçus en valeur annuelle moyenne par personne (TAMP)										
Ensemble des transferts	1 468	305	600	902	1 562	3 968	240	1 583	1 904	901
entraide familiale	602	183	309	444	682	1 392	132	646	640	553
entourage social	55	25	31	44	55	122	27	58	59	50
secteur privé	255	34	95	112	292	742	19	278	305	191
secteur public	555	63	165	302	532	1 712	63	601	900	107
Transferts reçus en valeur annuelle moyenne par bénéficiaire (TAMB)										
Ensemble des transferts	2 503	592	1 028	1 536	2 473	6 462	474	2 666	3 389	1 458
entraide familiale	1 420	471	692	1 071	1 545	3 254	350	1 509	1 751	1 106
entourage social	324	138	160	254	314	914	139	344	392	256
secteur privé	5 529	1 752	3 028	2 520	4 525	10 488	1 632	5 613	5 363	5 908
secteur public	4 733	945	1 893	2 435	4 256	9 331	825	4 965	5 630	1 731
Ciblage des transferts reçus; répartition selon le niveau de vie de la population										
Ensemble des transferts	100,0	4,2	8,2	12,3	21,3	54,1	1,4	98,6	73,3	26,7
Entraide familiale	100,0	6,1	10,3	14,7	22,7	46,2	1,9	98,1	60,0	40,0
Entourage social	100,0	8,9	11,1	15,8	20,0	44,1	4,1	95,9	60,7	39,3
Secteur privé	100,0	2,7	7,4	8,8	22,9	58,2	0,6	99,4	67,5	32,5
Secteur public	100,0	2,3	6,0	10,9	19,2	61,7	1,0	99,0	91,6	8,4

Source : données de base de l'ENNVN 2006/2007

Encore est-il important de souligner la faible concentration, en 2001, des transferts en provenance de l'entraide familiale et de l'entourage social. Et ce, contrairement à la forte concentration des transferts privés, et, dans une moindre mesure, ceux d'origine publique.

Analysés selon le niveau de vie de la population, les transferts reçus marquent des écarts notables en 2007. Toute source confondue, la valeur du TAMP est de près de 13 fois plus importante chez les ménages aisés (5^{ème} quintile) 3968 DH que chez leurs homologues défavorisés (1^{er} quintile) 305 DH. Ce rapport est moins prononcé pour les sources informelles, l'entraide familiale (7 fois) et l'entourage social (5 fois) que pour les sources formelles, le secteur public (27 fois) et le secteur privé (près de 22 fois).

Ces inégalités ressortent également de la répartition des transferts reçus selon le niveau de vie de la population. En 2007, 54,1% de l'ensemble des transferts vont aux ménages aisés contre 4,2% pour les ménages défavorisés. Par source de transfert, ces proportions sont respectivement de 46,2% et 6,1% pour l'entraide familiale, et 44,1% et 8,9% pour l'entourage social. Elles sont plus prononcées pour les transferts d'origine publique, soit respectivement 61,7% et 2,3%, et les aides en provenance du secteur privé, soit respectivement 58,2% et 2,7%. Entre 2001 et 2007, ces écarts n'ont pas changé d'ampleur, et ce quelle que soit la source de transfert.

TABLEAU 11 : NIVEAU ET STRUCTURE DES TRANSFERTS REÇUS, COMPARAISON ENTRE LES SOURCES EN 2001

Indices & sources de transferts	Total	Quintiles de dépenses par personne (y compris la valeur des transferts en nature)					Pauvreté		Milieu de résidence	
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Pauvre	Non pauvre	Urbain	Rural
Répartition de la DAMP Ajustée	100	6,5	10,3	14,4	21,0	47,9	4,4	95,6	71,8	28,2
DAMP non ajustée	8 280	2 673	4 254	5 984	8 703	19 784	2 470	9 332	10 642	5 288
DAMP y compris transferts en nature	8 380	2 704	4 301	6 041	8 800	20 053	2 476	9 416	10 765	5 358
Transferts reçus en valeur annuelle moyenne par tête (TAMP)										
Ensemble des transferts	777	140	285	473	873	2 116	128	891	1 076	399
entraide familiale	257	68	127	161	279	648	60	291	319	177
entourage social	252	45	75	144	277	718	43	288	357	118
secteur privé	89	3	30	59	131	224	1	105	114	59
secteur public	180	24	53	109	186	526	25	207	286	45
Transfert reçu en valeur annuelle moyenne par bénéficiaire										
Ensemble des transferts	1 387	313	557	861	1 432	3 083	291	1 533	1 837	754
entraide familiale	746	271	391	480	763	1 463	249	804	927	515
entourage social	884	190	307	524	888	2 015	179	985	1 193	445
secteur privé	3 128	878	2 257	1 876	2 819	4 612	665	3 155	2 832	4 208
secteur public	1 622	301	616	1 077	1 512	3 210	306	1 782	2 097	574
Ciblage des transferts reçus; répartition selon le niveau de vie de la population										
Ensemble des transferts	100,0	3,6	7,3	12,2	22,5	54,4	2,5	97,5	77,4	22,6
entraide familiale	100,0	5,3	9,9	12,5	21,7	50,5	3,5	96,5	69,6	30,4
entourage social	100,0	3,6	5,9	11,4	22,0	57,1	2,5	97,5	79,3	20,7
secteur privé	100,0	0,6	6,7	13,2	29,4	50,1	0,2	99,8	71,1	28,9
secteur public	100,0	2,7	5,9	12,1	20,7	58,5	2,1	97,9	89,0	11,0

Source : données de base de l'ENCDM 2000/2001.

L'apogée de ces écarts est observée lorsque la comparaison est conduite selon la situation de pauvreté des ménages. En effet, le lot le plus consistant des transferts va aux ménages non pauvres, soit 98,6% de l'ensemble des transferts en 2007 et 97,5% en 2001. Cette répartition est fortement inégalitaire dans la mesure où les transferts encaissés par les pauvres restent non seulement faibles et inférieurs à leur part dans la répartition du niveau de vie, soit 2,2% des dépenses des ménages 2007, et 4,4% en 2001, mais aussi à leur poids démographique, soit respectivement 8,6%¹ et 14,9%¹, si la dépense est ajustée en incluant la valeur des transferts en nature.

En dépit de ces écarts dans le niveau et la répartition des transferts reçus, selon leurs sources d'origine et le niveau de vie de la population cible, le volume et la part des transferts intrafamiliaux connaissent une progression importante. Ils indiquent sans équivoque la place irréfutable de l'entraide familiale dans l'échiquier de la solidarité sociale des ménages marocains. Ce qui infirme les impressions qui prônent le rétrécissement du rôle de la famille dans la protection sociale. L'insoutenabilité de cette assertion était également mise en évidence

¹ Ces proportions sont calculées sur la base de la DAMP ajustée.

par l'évolution de la fréquence des transferts en espèces ou en nature entre les ménages apparentés.

3.4. Impacts des transferts intrafamiliaux sur la pauvreté et l'inégalité

En 2007, les transferts reçus, toute origine confondue, contribuent à réduire la pauvreté de 6,1 points de pourcentage. Autrement dit, sans les transferts en espèce ou en nature versés par les filets formels et informels de solidarité sociale, le taux de pauvreté aurait été de 14,7% au lieu de 8,6% en 2007. De même, en 2001, l'incidence de pauvreté aurait atteint 19,6% au lieu de 14,9%. Ce qui se traduirait par une baisse de 4,7 points de pourcentage. Par rapport aux autres formes de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté aurait atteint, sans les transferts reçus, 4,7% au lieu de 1,8% en 2007, et 5,4% au lieu de 3,3% en 2001. S'agissant de la sévérité de la pauvreté, ces indices sont respectivement de 2,6% et 0,6% en 2007, et 2,4% et 1,2% en 2001.

La baisse de la pauvreté due à l'existence des transferts incombe essentiellement aux transferts intrafamiliaux. En effet, sans l'entraide familiale, la pauvreté aurait été de 11,4% au lieu de 8,6% en 2007, et de 16,6% au lieu 14,9% en 2001. Ce qui montre que près de 48% de la réduction de la pauvreté en 2007, due à l'effet des transferts, incombent à la solidarité familiale. De même, en 2001, le lot le plus important de cette baisse est dû à l'entraide familiale à hauteur de 36%.

La contribution des autres sources de transferts à la réduction de la pauvreté est très différenciée. En 2007, elle est de 33% pour le secteur public, 16% pour le secteur privé, 3% pour l'entourage social. En 2001, cette contribution se présente respectivement comme suit : 21,3%, 12,8% et 29,8%.

De par ces changements dans la contribution des différentes sources de transferts à l'allègement de la pauvreté, il ressort donc que le rôle de l'entraide familiale est le plus déterminant et le plus généreux de toutes les composantes de la solidarité sociale. D'emblée, l'impact des transferts intrafamiliaux ne cesse de se consolider, et ce devant le recul du rôle de l'entourage social.

Par rapport aux autres formes de la pauvreté monétaire, l'impact de l'entraide familiale n'est pas moins important en termes de réduction de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté. En 2007, les transferts intrafamiliaux ont réduit la profondeur (sévérité) de pauvreté de 1,1 (0,6) points en pourcentage, soit une contribution de près de 41% (37%) à la réduction de la profondeur (sévérité) de la pauvreté due exclusivement à la solidarité sociale. En 2001, ces contributions sont respectivement de 35% et 33,3%.

Ces simulations mettent en exergue un fait important, le rôle crucial des transferts intrafamiliaux dans la réduction de la pauvreté se traduit non seulement par l'atténuation de l'incidence de la pauvreté (la part des pauvres), mais également par la réduction des écarts entre le niveau de vie des pauvres et le seuil de pauvreté et l'amélioration de la situation des plus pauvres parmi les pauvres.

Tels constats posent la question de l'efficacité des autres sources de transferts en termes de coûts-avantages dans la réduction du gap de pauvreté entre les dépenses des pauvres et le seuil de pauvreté.

Pour analyser cet aspect de l'efficacité des transferts dans la réduction de la pauvreté, le recours est fait au ratio coût-avantage qui représente l'équivalent d'un (1) DH de transferts affecté à la réduction du gap de pauvreté en DH.

Les indices coût-avantage présentés dans le tableau 13 montrent que l'impact des transferts sur la réduction des écarts entre les dépenses des pauvres et le seuil de pauvreté reste insuffisant. En 2007, 1 DH de transferts reçus se traduit par une réduction du gap de pauvreté de 0,075 DH. En d'autres termes, parmi 100 DH de transferts, toutes sources confondues, seulement 7,5 DH vont à la réduction de l'écart entre les dépenses des pauvres et le seuil de

pauvreté. Par source de transferts, cette valeur est 6,7 DH pour l'entraide familiale, 6,5 DH pour l'entourage social, 8,2 DH pour le secteur privé et 6,2 DH pour le secteur public.

Le même constat émane des coefficients coût-avantage relatifs à l'effort de transferts en 2001. En effet, l'équivalent de 100 DH de transferts se traduit par une faible réduction du gap de pauvreté, soit 8,5 DH. Cet équivalent est le même pour l'entraide familiale.

Dans l'ensemble, il ressort de ces indices que l'effort de l'entraide familiale solidarité sociale en termes de réduction de la pauvreté, tout comme pour les autres sources, consiste essentiellement à protéger une frange de la population vulnérable à ne pas glisser dans la zone de pauvreté, soit près de 2,8% de la population en 2007. Cependant l'efficacité de cet effort a amélioré le niveau de vie de la population pauvre reste très limité et tends à s'affaiblir entre 2001 et 2007, et ce en dépit de l'évolution en volume du montant global des transferts intrafamiliaux entre ces deux dates.

L'impact redistributif des transferts est également une dimension pertinente de la solidarité sociale. En effet, l'inégalité en 2007, mesurée par l'indice de Gini standard, aurait été de près de 42,4% sans les transferts reçus, au lieu de 40,7% suite à l'avantage tiré par les ménages donataires de ces transferts. Ces indices sont respectivement de 41,2% versus 40,7% en 2001.

Par source de transferts, les gains en termes d'égalité proviennent essentiellement de l'entraide familiale. En 2007, les transferts interfamiliaux réduisent l'inégalité de Gini de 41,7% à 40,7%. Cet impact redistributif demeure moins important en 2001 dans la mesure où l'indice de Gini aurait été de 41% au lieu de 40,7% si les dépenses des ménages étaient privées des transferts intrafamiliaux.

TABLEAU 12 : IMPACT DES SUBVENTIONS SUR LA PAUVRETE ET L'INEGALITE.
SIMULATION DE L'ELIMINATION DES TRANSFERTS

Indices & sources de transferts	Indices de pauvreté			Indices de pauvreté			
	Taux de pauvreté	Profondeur de pauvreté	Sévérité de pauvreté	Gini (standard)	Entropie générale		
					GE(0)	GE(1)	GE(2)
2007							
DAMP y compris les transferts en nature	8,6	1,8	0,6	40,7	27,5	32,6	58,9
DAMP non ajustée	8,9	1,9	0,6	40,7	27,6	32,8	59,4
Ensemble des transferts	14,7	4,7	2,6	42,4	53,8	35,6	65,0
entraide familiale	11,4	2,9	1,2	41,7	34,0	34,5	63,4
entourage social	8,8	1,9	0,7	40,7	27,7	32,7	59,1
secteur privé	9,5	2,4	1,1	41,0	35,9	33,3	60,6
secteur public	10,5	2,7	1,3	40,9	36,6	32,9	58,4
2001							
DAMP y compris les transferts en nature	14,9	3,3	1,2	40,7	27,4	31,8	58,9
DAMP non ajustée	15,3	3,5	1,2	40,6	27,4	31,8	59,0
Ensemble des transferts	19,6	5,4	2,4	41,2	37,2	33,1	63,1
entraide familiale	16,6	4,0	1,5	41,0	29,1	32,3	60,5
entourage social	16,2	3,9	1,5	40,8	30,5	32,1	60,2
secteur privé	15,4	3,6	1,3	40,8	29,7	32,0	59,3
secteur public	15,8	3,7	1,4	40,8	28,8	32,0	59,3

Source : données de base de l'ENCDM 2000/2001, et de l'ENNVN 2006/2007

TABLEAU 13 : RATIOS COUT-AVANTAGE DES TRANSFERTS
DANS LA REDUCTION DU GAP DE PAUVRETE

Type de subvention	Simulation du gap de pauvreté sans les subventions (en DH)	Gap de pauvreté (en DH)	Différence (dGP)	Montant de transfert (X)	Coût-avantage (dGP/X)
2007					
Ensemble des transferts	5 402 052 462	2 029 527 204	3 372 525 258	45 229 457 287	0,075
entraide familiale	3 270 000 948	2 029 527 203	1 240 473 745	18 556 722 210	0,067
entourage social	2 140 263 713	2 029 527 203	110 736 510	1 705 722 765	0,065
secteur privé	2 677 509 089	2 029 527 203	647 981 886	7 866 233 457	0,082
secteur public	3 093 090 888	2 029 527 203	1 063 563 685	17 100 778 916	0,062
2001					
Ensemble des transferts	5 014 329 140	3 084 799 668	1 929 529 472	22 616 388 804	0,085
entraide familiale	3 720 079 398	3 084 799 668	635 279 730	7 465 664 837	0,085
entourage social	3 617 630 262	3 084 799 668	532 830 594	7 321 597 610	0,073
secteur privé	3 312 109 286	3 084 799 668	227 309 618	2 597 059 248	0,088
secteur public	3 448 379 402	3 084 799 668	363 579 734	5 232 067 125	0,069

Source : données de base de l'ENCDM 2000/2001, et de l'ENNVN 2006/2007.

Conclusion

Analysée sous l'angle des services et produits reçus, la solidarité familiale s'effectue selon des modalités et des prestations diverses. Elle est prépondérante et concerne les espaces urbain et rural. D'emblée, en dépit de sa concentration sur certains services et produits, et de l'évolution de sa structure, elle recouvre tous les besoins de la vie, et se répartit sans grande divergence entre les différentes couches sociales. L'affermissement de l'entraide familiale au fil du temps, infirme les assertions stipulant l'essoufflement du rôle de la famille dans l'espace de solidarité sociale.

L'échiquier des aides familiales met en exergue la réalité de la diversité des prestations du réseau de solidarité familiale, tout comme il rend compte des fonctions sociales inhérentes aux échanges intrafamiliaux. Il montre l'importance des services en travail domestique, des transferts en espèce ou en nature, des prêts financiers ou non financiers.

Selon le niveau de vie des ménages donataires, les tendances d'attribution ne changent pas, et montrent l'ancrage de l'entraide familiale dans le réseau de solidarité de chaque groupe social et la similitude de ses modes de fonctionnement. Que les ménages marocains soient pauvres, vulnérables, de niveau de vie intermédiaire, ou aisés, ils entretiennent avec leur environnement familial des liens de solidarité avec une forte similitude dans les aides obtenues.

Par rapport aux transferts intrafamiliaux, ils représentent la part prépondérante du total des envois, et ce pour toutes les couches sociales. Si près de moitié des dons financiers s'établissent en ligne directe dans le sens ascendant, alors l'essentiel des dons en nature sont l'œuvre des autres parents, notamment les collatéraux.

L'affermissement au fil du temps de ces transferts et la similarité de la parenté entre donataires et donateurs selon le niveau de vie des ménages bénéficiaires, montrent que les

transferts reçus et donnés s'ordonnent selon une logique d'entraide. Elle est fondée sur des rapports interparentaux qui privilégient le rôle des descendants immédiats, pour les transferts monétaires, et des parents collatéraux principalement, pour les transferts en nature.

La constance et la consolidation de la teneur de la solidarité familiale, ont fait que les transferts intrafamiliaux rétribuent le lot le plus important de la masse globale des transferts. Retenons, essentiellement, qu'ils représentent 4,9% des revenus et 5,3% des dépenses des ménages en 2007. Tels apports demeurent quasiment inchangés selon la position sociale des ménages donateurs.

En termes réels, le montant des transferts intrafamiliaux a presque doublé entre 2001 et 2007, et est moins concentré que les transferts émanant d'autres sources. Cependant, à l'instar de ces derniers, des écarts notables ressortent de la répartition des aides familiales selon le niveau de vie des ménages. Près de 46% de ces aides vont aux ménages aisés contre seulement 6% pour les ménages défavorisés. Le comble de ces écarts est observé chez la population pauvre dans la mesure où leur part des transferts reste non seulement faible mais largement inférieure à leur part dans les dépenses totales, et largement à leur poids démographique. Tels constats ne remettent pas en cause le pouvoir redistributif des aides familiales qui contribuent pertinemment à réduire l'inégalité globale.

En outre, la baisse de la pauvreté inhérente aux transferts incombe essentiellement aux transferts intrafamiliaux. De surcroît, cet impact ne cesse de se consolider devant le repli du rôle des transferts en provenance de l'entourage social. Il se traduit non seulement par l'atténuation de l'incidence de la pauvreté, mais également par l'amélioration du niveau de vie des pauvards. Toutefois, l'efficacité des transferts intrafamiliaux à impacter le recul de la pauvreté reste limitée, vis-à-vis de l'importance de leur volume, et s'est affaiblie entre 2001 et 2007.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE (1993), *Pauvreté, ajustement et croissance*, Volume 1, rapport N° 11918-MOR.
- CERED (1996), *Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale*, Études Démographiques, Ministère chargé de la Population, Rabat.
- DECHAUX J-H. (2007), « L'entraide familiale au long de la vie. Des pratiques inégalement réparties », Caisse nationale des Allocations familiales, *Informations sociales*, 2007/1 N° 137, pp 20-30, CAIRN.
- JONAS N. (2006), « La famille ressource ou handicap ? Les solidarités familiales en faveur des jeunes adultes », Colloque « *Jeunes adultes entre solidarités familiales et solidarités sociales* », Caf d'Ille-et-Vilaine - Janvier 2007.
- SOUDI K. & A. TETO (2003), « Contribution des transferts des marocains résidant à l'étranger à la réduction de la pauvreté », papier présenté à la conférence régionale sur Arab Migration in a Globalized World, 15 to 17 April 2003, Cairo, Egypt, IOM & League of Arab States.